

Canada

STATUS OF  
DAY CARE  
IN CANADA



Health and Welfare  
Canada

Santé et Bien-être social  
Canada

**STATUS OF DAY CARE IN CANADA**

**1984**

A Review of the Major Findings of the  
National Day Care Study 1984

National Day Care Information Centre  
Social Service Programs Branch

Published by Authority of the  
Minister of National Health and Welfare

## PREFACE

Status of Day Care in Canada (1984) is intended to present to Canadians a general overview of day care services in Canada.

The study was undertaken by the Social Service Programs Branch, Health and Welfare Canada, with the cooperation of provincial authorities and many voluntary organizations.

If readers have any comments on Status of Day Care in Canada (1984) please communicate with the National Day Care Information Centre, Social Service Programs Branch, Health and Welfare Canada, Brooke Claxton Building, Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario, K1A 1B5.

## GLOSSARY

- Day Care Facility* - For the purposes of this report, a day care facility refers to a licensed or provincially approved centre or private home which provides care for children outside of their own home for eight to ten hours a day.
- Programs such as nursery schools and other preschool programs can meet the day care needs of some families, and a significant number of parents may combine private sitters and part-time preschool programs to meet their day care needs. The provinces have not been able to provide data on these types of arrangements and it is therefore not included in this report's use of the term day care.
- Centre Care* - A licensed day care centre caring for groups of children.
- Commercial Centres* - A licensed day care centre that is set up as a proprietary operation. It includes the larger franchise operations, as well as the small singularly owned centre.
- Community Board Centre* - A licensed day care centre that is established as a non-profit organization and is governed by a community board of directors.
- Cooperative Day Care* - A licensed day care centre set up as a non-profit association and governed by a board of directors of which at least 50% are parents of children in the centre.
- Non-Profit Day Care* - For the purposes of this report, non-profit day care includes both the Community Board Centres and the Cooperative Day Care programs.
- Public Day Care* - A licensed day care centre owned and operated by a municipal or provincial government.
- Family Day Care* - Family day care is defined as a program involving the selection and supervision by a government or

authorized private agency of private families who give care to children during the day.

*Private or Casual  
Day Care Arrangements -*

This involves the use of babysitters, or other similar types of arrangements, which are made between the parent and the provider and not under the supervision of a licensing authority or day care agency.

*Infant Day Care -*

Care provided by a day care centre or a family day care home for children under the age of two.

*Preschool Day Care -*

Care provided by a day care centre or a family day care home for children aged two to six.

*Lunch and After School -*

Supervision of young school-age children before school begins, during the noon hour, after class, and on days when school is not in session.

*Latch Key Child -*

This term originated from the observation that many young school-age children of working parents were carrying house keys to gain entrance to their homes between the hours that school closed and their parents returned from work.

## INTRODUCTION

During the Summer of 1971, Health and Welfare Canada conducted a national survey to provide an inventory of day care spaces which would serve as a baseline from which to compare future growth in day care, and to evaluate the impact of any new initiative of the federal government in the day care field. The inventory has been updated yearly since 1973.

These surveys were published under the respective titles of Canadian Day Care Survey (1972), and Status of Day Care in Canada (1973) and subsequent years.

In order to achieve some degree of consistency, the same basic questionnaire has been used in all the surveys. Nevertheless, it should be recognized that due to the fact that day care is a provincial responsibility, the provinces do not have a uniform data base. The greatest problem is the collection of data based on the age of children. During the yearly 1970's, the age breakdown that appeared to be most appropriate were ages 0-3; 3-6; and 6 and over. Following consultation with provincial officials, the breakdown for the post-1978 surveys was changed to 0-2; 2-6; and 6 and over.

Further discussion with the provinces took place in late 1983, and the following categorizations were agreed upon for the 1984 Status of Day Care in Canada report: 0-17 months; 18-35 months; 3 years; 4 years; 5 years; 6-10 years; and 10 years and over.

It was thought that these changes would, over time, prove to be of more relevance to planners and policy makers. In many provinces, for example, kindergarten was being offered to five-year olds in the school system and in some provinces junior kindergarten for four-year olds was also becoming available. Likewise, some school systems were introducing full-time kindergarten. All of these

factors would have some impact on the number of day care spaces needed and the length of day required.

Therefore, the more detailed breakdown would highlight the different needs of various age groups. It should be noted that many provinces cannot provide precise data for these age categorizations. In these instances, following consultation with the provinces, estimates were agreed upon. Hopefully, the accuracy of these estimates will be improved year by year as the data base of the provinces is expanded.

## THE STUDY

The primary purpose of the Status of Day Care in Canada reports is to determine the growth of full-time day care spaces in Canada from year to year.

Therefore, for the present study, the same items used in the previous questionnaires were distributed to the officials in all provinces and territories. This was followed by a telephone call or personal visit to discuss difficulties encountered in gathering the information. Day care associations and informed individuals were also contacted as supplementary sources of information.

Each Status of Day Care report, in addition to examining the annual rate of growth of day care spaces, compared the number of full-time day care spaces to the number of children of mothers in the labour force. The rationale for this comparison was to determine if the day care rate of growth was keeping pace with the entry of mothers with preschool children into the labour force. Such a comparison could not be relied upon to determine the degree of unmet day care need. First of all, it would be highly unlikely that every mother who worked on a part-time basis would require a full-time day care space and secondly, there was no consideration concerning the type of care a parent might prefer. Likewise, day care for the children of students or for those who required day care for other reasons was not considered.

The 1983 Status of Day Care report addressed this problem by adding additional categorizations of parents. The statistics available to the Status of Day Care report still do not allow for precise consideration of the need for day care, but reports from the field suggest that the 1983 categorizations of parents were very useful and for that reason are continued in the 1984 report.

These categorizations compare the number of full-time day care spaces with the number of children of:

1. Mothers in the labour force.
2. Lone parents working full time, and of two-parent families where both parents work full time.
3. Parents included in number (2) as well as children of:
  - (a) the lone parent who is a full-time student;
  - (b) one parent who works full time and the other parent who is a student;
  - (c) both parents are students.
4. Parents included in number (3) as well as children of:
  - (a) the lone parent who works 20 to 29 hours a week;
  - (b) one parent working full time and the other parent working 20 to 29 hours a week;
  - (c) parents who both work 20 to 29 hours a week;
  - (d) one parent working 20 to 29 hours a week and the other parent being a full-time student.

## MAJOR FINDINGS

### INCREASE IN DAY CARE SERVICES

Except for 1977 when there was an actual decrease in the number of day care spaces, and 1978 (a no-growth year), each subsequent year has shown a rate of growth between 10% and 16%.

Table 1 suggests that there has been an increase of 32 584 day care spaces since 1983--a 23.43% increase. However, this figure does not reflect the actual growth. Previous reports did not include statistics for out-of-school day care in Quebec, delivered through the auspices of the school system. This year's statistics include those spaces.

Consequently, if Quebec's 13 189 out-of-school spaces (which are under the Department of Education in Quebec and not recorded in the 1983 Status report) are not considered, the actual increase in day care spaces would be 19 395--an increase of 13.95%. If one excludes family day care and only looks at centre care, the increase in centre spaces is 13 484 or 10.94%.

### AGE GROUPS SERVED BY DAY CARE PROGRAMS

As indicated in Table 2, the availability of day care services differs according to the age of the child.

As was true in past years, day care centre spaces are primarily being used by the 3 to 6 year-old child. This age group accounts for 65% of the day care centre spaces.

Only about 15% of centre spaces are filled by children under the age of three. This contrasts with the family day care program where 54% of the children served by family day care are under

**Table 1. Distribution of Centre Spaces,  
and Family Day Care Spaces by Year**

	March 31 1973	March 31 1974	March 31 1976	March 31 1978	March 31 1980	March 31 1982	March 31 1983	March 31 1984	Increase over 1983	
									No.	%
Number of Centre Spaces	26 811	50 996	78 153	74 516	98 238	109 535	123 292	149 965	26 673	21.63
Number of Family Day Care Spaces	1 562	4 185	5 367	7 763	10 903	14 427	15 778	21 689	5 911	37.46
<b>Total Spaces</b>	<b>28 373</b>	<b>55 181</b>	<b>83 520</b>	<b>82 279</b>	<b>109 141</b>	<b>123 962</b>	<b>139 070</b>	<b>171 654</b>	<b>32 584</b>	<b>23.43</b>

**Table 2. Ages of Children Registered in Day Care Centres and Family Day Care Homes 1984**

Ages*	Centres		Family Day Care	
	No.	%	No.	%
0-17 mos.	6 225	4.15	5 397	24.88
18-35 mos.	16 536	11.03	6 445	29.72
3 years	41 966	27.98	2 363	10.89
4 years	31 622	21.09	2 364	10.90
5 years	23 934	15.96	2 349	10.83
6-10 yrs.	25 845	17.23	2 360	10.88
10-12 yrs.	3 837	2.56	411	1.90
Total	149 965	100.00	21 689	100.00

\*Some provinces are not able to provide precise breakdown by ages and in such cases provided estimates.

three. This pattern is similar to past years, but the total of centre and family day care spaces serving the under three's appears to be edging up. This is likely in response to the greater demand for service for this age group.

There also appears to be more priority assigned to the school-age child. In 1983, centre spaces for the school-age child increased by 4 709 over 1982 and stood at 12.16% of centre spaces. In 1984, there were 29 682 centre spaces or about 20% being utilized by the young school-aged child. Even when the 13 189 Quebec spaces being reported for the first time are not considered, there is still an increase of 16 493 spaces--a very significant trend.

However, the reader should be cautious in drawing conclusions from this table because as mentioned in the footnote, many provinces had to estimate the breakdown by ages. In their last meeting, the provincial day care directors agreed that the age breakdown given in Status 1984 would actually result in valuable information and hopefully as each province improved their data base, less reliance on estimates would have to be made.

SPONSORSHIP OF DAY CARE CENTRES

Certain strengths are associated with different types of sponsorship of day care centres.

Non-profit, community board operated programs for instance, lend themselves to parental involvement, community participation, and citizens' understanding of the needs of day care. Commercial centres on the other hand increase the availability of services to the middle and upper income groups.

Table 3 illustrates the distribution of spaces by type of sponsorship while Table 4 shows the relative growth of day care spaces under different types of sponsorship from 1983 to 1984.

As indicated in Table 3, the relative percentage of spaces under the various auspices has not changed substantially over the past few years. Although Table 3 indicates a dramatic use in the public centre spaces, this is not a real change but, as discussed earlier, is the result of having data on Quebec's school-age day care program available for our 1984 Status report. If the Quebec school-age day care data is not considered, the result would be as follows:

Public	-	5.18%
Non-Profit	-	52.72%
Commercial	-	42.99%

This is substantially the same as was true for 1983, with the commercial sector gaining about 2 1/2%.

As indicated in Table 4, each type of auspices has experienced growth in the number of day care spaces.

Table 3. Sponsorship of Centre Spaces 1976, 1978, 1980, 1982, 1983 and 1984

Type of Sponsorship	1976		1978		1980		1982		1983		1984	
	Spaces	% of Spaces	Spaces	% of Spaces	Spaces	% of Spaces	Spaces	% of Spaces	Spaces	% of Spaces	Spaces	% of Spaces
Public	9 882	12.64	10 140	13.61	8 495	8.65	5 977	5.51	6 800	5.51	20 268	13.51
Non-Profit	34 380	43.99	31 987	42.92	50 228	51.13	59 075	54.44	66 759	54.15	72 115	48.09
Commercial	33 891	43.36	32 389	43.47	39 515	40.22	43 461	40.05	49 733	40.34	57 582	38.40
Total	78 153	99.99	74 516	100.00	98 238	100.00	108 513	100.00	123 292	100.00	149 965	100.00

**Table 4. Sponsorship of Centre Spaces 1983 and 1984**

Type of Sponsorship	1983 Spaces	1984 Spaces	Increase	
			No.	%
Public	6 800	20 268	13 468	198.06
Non-Profit	66 759	72 115	5 356	8.02
Commercial	49 733	57 582	7 849	15.78
Total	123 292	149 965	26 673	21.63

As shown in Table 4, the non-profit centres grew by about 8%, while the commercial sector grew by about 16%. The growth in the public centres has been previously explained.

Tables 5 and 6 provide some general interprovincial comparisons.

**Table 5. Interprovincial Comparison of Day Care Spaces**

Provinces	Centre Spaces	Family Day Care Spaces
Newfoundland	769	-
Prince Edward Island	711	11
Nova Scotia	4 133	110
New Brunswick	2 914	-
Quebec	39 582	1 519
Ontario	51 450	6 000
Manitoba	7 747	1 234
Saskatchewan	3 511	1 500
Alberta	25 716	3 057
British Columbia	12 729	8 214
Northwest Territories	325	36
Yukon	378	8
National Totals	149 965	21 689

Table 6. Interprovincial Comparison of Day Care Spaces by Auspices

Provinces	Public		Non-Profit		Commercial	
	1983	1984	1983	1984	1983	1984
Newfoundland	-	-	186	275	449	494
Prince Edward Island	-	-	172	380	141	331
Nova Scotia	-	-	2 426	2 553	1 580	1 580
New Brunswick	-	-	1 716	1 850	1 072	1 064
Quebec	-	13 189*	19 775	21 745	4 302	4 648
Ontario	6 000	6 100	20 000	23 180	19 193	22 170
Manitoba	-	-	6 010	6 183	1 397	1 564
Saskatchewan	-	-	2 993	3 397	114	114
Alberta	800	979	8 112	6 787	14 071	17 950
British Columbia	-	-	5 369	5 360	7 414	7 369
Northwest Territories	-	-	-	175	-	150
Yukon	-	-	-	230	-	148
National Totals	6 800	20 268	66 759	72 115	49 733	57 582

\*These are school-aged day care spaces under the auspices of the Education Department which are reported in Status for the first time.

FULL TIME DAY CARE SPACES IN CANADA IN RELATIONSHIP  
TO THE NUMBER OF DAY CARE AGE CHILDREN OF PARENTS  
IN THE LABOUR MARKET

Estimates concerning the percentage of children that can be served by existing full-time day care spaces is dependent upon which categories of children are considered to require full-time day care. As discussed in the introduction of the report, the inclusion of children of mothers in the labour force (many of whom work part time) tends to exaggerate the degree of unmet need. On the other hand, restricting the analysis to children where the lone parent works full time, or in the case of two parents where both work full time, tends to underestimate the need.

Consequently this report will present four separate compilations estimating the percentage of children that can be served by existing day care spaces. The four separate compilations will be done for children 0-17 months; 18 months and under 36 months; 3 years and under 6 years; and 6 years and under 13 years.

**Table 7. Infant Day Care Children 0-17 Months - 1984**

Category of Parent	Number of Children <sup>(1)</sup>	% of Children Served
Mothers in Labour Force	204 869	5.7
Full-Time Working Parents <sup>(2)</sup>	88 927	13.1
Full-Time Working Parents <sup>(3)</sup> plus Students	97 369	11.9
Full-Time Working Parents plus Students, plus Parents Working 20 to 29 hours a week <sup>(4)</sup>	120 445	9.6

As of March 1984, there were 11 622 full-time day care spaces for children 0-17 months of age. As can be seen from the above four compilations, the percentage of children these spaces can serve differs according to which groups of parents are included in the compilation.

NOTE: Text for footnotes 1, 2, 3 and 4 of Tables 7, 8, 9 and 10, appears on Page 17.

✓  
- 13 -

**Table 8. Children 18 Months and Under 36 Months**

Category of Parent	Number of Children <sup>(1)</sup>	% of Children Served
Mothers in Labour Force	215 557	10.7
Full-Time Working Parents <sup>(2)</sup>	111 129	20.7
Full-Time Working Parents <sup>(3)</sup> plus Students	120 623	19.1
Full-Time Working Parents plus Students, plus Parents Working 20 to 29 hours a week <sup>(4)</sup>	150 779	15.2

As of March 1984, there were 22 981 full-time day care spaces for children aged 18 months and under 36 months.

**Table 9. Children 3 Years and Under 6 Years**

Category of Parent	Number of Children <sup>(1)</sup>	% of Children Served
Mothers in Labour Force	419 727	24.9
Full-Time Working Parents <sup>(2)</sup>	223 437	46.8
Full-Time Working Parents <sup>(3)</sup> plus Students	243 275	43.0
Full-Time Working Parents plus Students, plus Parents Working 20 to 29 hours a week <sup>(4)</sup>	303 833	34.4

As of March 1984, there were 104 598 day care spaces for children aged 3 years and under 6 years.

**Table 10. Children 6 Years and Under 13 Years**

Category of Parent	Number of Children <sup>(1)</sup>	% of Children Served
Mothers in Labour Force	1 612 567	2.0
Full-Time Working Parents <sup>(2)</sup>	943 464	3.4
Full-Time Working Parents <sup>(3)</sup> plus Students	1 007 854	3.2
Full-Time Working Parents plus Students, plus Parents Working 20 to 29 hours a week <sup>(4)</sup>	1 254 219	2.6

As of March 1984, there were 32 453 day care spaces for school-age children.

## NOTES

1. These estimates were calculated by using data from a special tabulation of the 1981 Census. A formula provided by the Women's Bureau, Labour Canada, was used to update the figures to 1984.
2. This category includes the lone parent who is working full time, and includes the two-parent family where both parents are working full time.
3. This category includes the full-time working parents and also includes the lone parent who is a full-time student, two-parent families where one parent works full time and the other is a full-time student, and two-parent families where both parents are full-time students.
4. This category includes the full-time working parents plus student category as well as the lone parent who works 20 to 29 hours a week, the two-parent families where one parent works full time and the other works 20 to 29 hours a week, two-parent families where both parents work 20 to 29 hours a week, and two-parent families where one parent works 20 to 29 hours a week and the other parent is a full-time student.

Canada

# SITUATION DE LA GARDE DE JOUR AU CANADA



Santé et Bien-être social  
Canada

Health and Welfare  
Canada

SITUATION DE LA GARDE DE JOUR AU CANADA

1984

Revue des principales conclusions tirées de l'étude  
nationale menée en 1984 sur la garde de jour

Centre national d'information sur la garde de jour  
Direction générale des programmes des services sociaux

Publication autorisée par le  
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

## AVANT-PROPOS

On trouvera dans le rapport "Situation de la garde de jour au Canada" de 1984, un aperçu général des services de garde de jour mis à la disposition des Canadiens.

La présente étude a été menée par la Direction générale des programmes des services sociaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en collaboration avec les autorités provinciales et un grand nombre d'organismes bénévoles.

Les lecteurs qui souhaitent présenter des commentaires sur ce rapport sont priés de les transmettre au Centre national d'information sur la garde de jour, Direction générale des programmes des services sociaux, Santé et Bien-être social Canada, immeuble Brooke-Claxton, Parc Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 1B5.

## GLOSSAIRE

- Établissement de garde de jour -* Aux fins du présent rapport, il s'agit de la garderie ou des particuliers, autorisés ou agréés par les autorités provinciales, qui assurent la garde des enfants à l'extérieur de leur foyer pendant huit à dix heures par jour.
- Les classes prématernelles et d'autres programmes destinés aux enfants d'âge préscolaire peuvent répondre aux besoins de certaines familles en matière de garde de jour, et bon nombre de parents combinent le recours à une gardienne privée avec les classes prématernelles à temps partiel. Les provinces n'ayant toutefois pu nous fournir des données sur ce genre d'arrangement, il n'en sera pas question dans le présent rapport.
- Service de garde en groupe -* Il s'agit de la garderie autorisée s'occupant de groupes d'enfants.
- Garderie à but lucratif -* C'est la garderie autorisée exploitée par une ou plusieurs personnes. Cela comprend aussi bien la chaîne de garderies que la petite garderie appartenant à une seule personne.
- Garderie communautaire -* C'est la garderie autorisée établie en tant qu'organisme à but non lucratif et dirigée par un conseil d'administration représentant la collectivité.
- Garderie coopérative -* Il s'agit de la garderie autorisée créée en tant qu'organisme sans but lucratif, et dirigée par un conseil d'administration dont la moitié des membres sont des parents d'enfants inscrits dans l'établissement.
- Garderie sans but lucratif -* Pour les besoins du présent rapport, ce terme englobe à la fois la garderie communautaire et la garderie coopérative.
- Garderie publique -* Il s'agit d'une garderie autorisée appartenant à une municipalité ou à une province et gérée par celle-ci.
- Garde en milieu familial -* On entend par cette expression les programmes en vertu desquels le choix

et la surveillance des familles assurant la garde des enfants durant la journée relèvent d'un pouvoir public ou d'un organisme privé autorisé.

*Arrangement personnel  
ou garde occasionnelle -*

Il s'agit du recours aux gardiennes d'enfants, ou d'autres ententes du genre, entre les parents et le fournisseur du service, sans intervention de garderies ou des autorités qui délivrent les permis de garde de jour.

*Service de garde  
pour bébés -*

C'est le service assuré par une garderie ou un foyer de garde en milieu familial dans le cas d'enfants de moins de deux ans.

*Service de garde pour  
enfants d'âge  
préscolaire -*

Il s'agit de soins destinés aux enfants de deux à six ans assurés par les garderies ou les foyers de garde en milieu familial.

*Service de garde  
parascolaire -*

C'est la surveillance des enfants d'âge scolaire assurée avant l'heure de la classe, le midi, après la classe et les jours de congé scolaire.

*Enfant "à clef" -*

On désigne ainsi l'enfant d'âge scolaire à qui ses parents qui travaillent donnent la clef de la maison pour qu'il puisse rentrer au foyer en attendant leur retour.

## INTRODUCTION

Au cours de l'été 1971, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a mené une enquête à l'échelle du pays dans le but de dresser un répertoire des places de garderie, lequel servirait de base pour comparer l'accroissement futur des services et permettrait d'évaluer les répercussions des mesures mises en oeuvre par le gouvernement fédéral dans le domaine de la garde de jour. Le répertoire a été actualisé tous les ans depuis 1973.

Les rapports publiés à l'issue de cette étude sont: Étude canadienne sur la garde de jour (1972) et depuis 1973, Situation de la garde de jour au Canada.

Pour assurer une certaine continuité dans les données, le même questionnaire a servi pour toutes les enquêtes. Néanmoins, comme les soins de garde de jour relèvent de la compétence provinciale, il est évident que les bases de données d'où proviennent ces renseignements ne sont pas uniformes. Les plus grandes difficultés concernent la collecte des données basées sur l'âge des enfants. Au début des années 1970, la ventilation de l'âge des enfants qui semblait la plus appropriée était celle par groupes de 0 à 3 ans, de 3 à 6 ans, et de 6 ans et plus. À la suite de consultations avec les autorités provinciales, on en vint, après 1978, à se servir des catégories d'âges suivantes: de 0 à 2 ans, de 2 à 6 ans et de 6 ans et plus.

À la fin de 1983, il y eut, avec les provinces, d'autres discussions à l'issue desquelles on adopta la catégorisation suivante aux fins du rapport "Situation de la garde de jour au Canada en 1984": enfants âgés de 0 à 17 mois, de 18 à 35 mois, de 3 ans, de 4 ans, de 5 ans, de 6 à 10 ans et de 10 ans et plus.

On pensait alors que ces changements se révéleraient, avec le temps, plus utiles pour les planificateurs et les responsables de politiques. Par exemple, le système scolaire de nombreuses

provinces permettait d'accueillir les enfants de 5 ans à la maternelle, et dans certains cas, les enfants de 4 ans en pré-maternelle. Certains conseils scolaires offraient également des cours de maternelle à plein temps. On pouvait s'attendre à ce que tous ces facteurs influent sur le nombre de places nécessaires en garde de jour et la longueur des journées.

Une ventilation plus détaillée permettrait donc de mieux différencier les besoins des différents groupes d'âges. On fera toutefois remarquer que de nombreuses provinces étant incapables de fournir des données précises pour ces catégories d'âges, on a dû, après les avoir consultées, s'entendre sur des données estimatives. Il est à espérer que la précision de ces dernières s'améliorera d'année en année, à mesure que s'étendront les bases de données des provinces.

## L'ÉTUDE

Le but principal des rapports sur la situation de la garde de jour au Canada est de déterminer dans quelle mesure le nombre de places de garderies à temps plein s'accroît d'une année à l'autre.

C'est pourquoi, aux fins de la présente étude, le même questionnaire ayant servi pour les enquêtes précédentes a de nouveau été envoyé cette année aux autorités provinciales et territoriales. Cette première étape a été suivie d'un appel téléphonique ou d'une rencontre pour discuter des difficultés éprouvées à rassembler les données. On a aussi fait appel aux associations de service de garde de jour ainsi qu'aux personnes intéressées afin d'avoir des renseignements complémentaires.

En plus d'examiner le taux d'augmentation annuelle des places de garderie, les rapports comparaient jusqu'à présent le nombre de places à plein temps en garde de jour en regard du nombre de mères au travail. Cette comparaison se justifiait par le besoin de déterminer si le taux de croissance des services de garde de jour correspondait à l'entrée sur le marché du travail des mères d'enfants d'âge préscolaire. On ne pouvait cependant pas se fier à cette comparaison pour déterminer la mesure dans laquelle les besoins en matière de garde de jour restaient insatisfaits. D'abord, il était hautement improbable que chaque mère travaillant à temps partiel aurait besoin d'une place de garderie à plein temps, ensuite, cette manière de voir ne tenait pas compte du genre de soins que les parents préféraient. De même, on n'y prenait pas en considération les besoins des enfants d'étudiants ou de ceux qui avaient besoin de garde de jour pour d'autres raisons.

Le rapport de 1983 sur la situation de la garde de jour réglait ce problème en ajoutant de nouvelles catégories de parents. Les statistiques disponibles aux fins du rapport ne permettent pas

encore de cerner avec précision les besoins en matière de garde de jour, mais d'après les rapports provenant des régions, la manière de catégoriser les parents pour le rapport de 1983 s'étant révélée tout à fait appropriée, on a décidé de la conserver pour le rapport de 1984.

Ce système de catégories établit une comparaison entre le nombre de places de garde de jour à plein temps et le nombre d'enfants:

1. de mères au travail;
2. de chefs de familles monoparentales travaillant à plein temps ou de familles biparentales lorsque les deux parents travaillent à plein temps;
3. de parents compris au point 2 de même que ceux:
  - (a) de chefs de familles monoparentales aux études à plein temps;
  - (b) de parents dont l'un travaille à plein temps et l'autre est aux études;
  - (c) de parents dont les deux sont étudiants.
4. de parents compris au point 3 de même que ceux:
  - (a) de chefs de familles monoparentales travaillant de 20 à 29 heures par semaine;
  - (b) de parents dont l'un travaille à plein temps et l'autre de 20 à 29 heures par semaine;
  - (c) de parents dont les deux travaillent de 20 à 29 heures par semaine; et
  - (d) de parents dont l'un travaille de 20 à 29 heures par semaine et l'autre est aux études à plein temps.

## CONCLUSIONS PRINCIPALES

### AUGMENTATION DES SERVICES DE GARDERIE

Le nombre de places de garde de jour s'est accru chaque année de 10 à 16 p. 100, sauf pour 1977 où il a diminué et 1978 où il est resté stable.

Le tableau 1 indique que depuis 1983, le nombre de places de garde de jour a augmenté de 32 584, soit de 23,43 p. 100. Cependant, ces chiffres ne traduisent pas la réalité. Les rapports précédents ne comprenaient pas de statistiques sur les places de garderies en milieu scolaire au Québec. Il est tenu compte de ces places dans les statistiques de cette année.

En conséquence, si l'on ne tient pas compte de ces 13 189 places en milieu scolaire du Québec (qui relèvent du ministère de l'Éducation provincial et ne sont pas mentionnées dans le rapport de 1983), l'augmentation réelle du nombre de places de garde de jour n'est que de 19 395, soit de 13,95 p. 100. Si l'on écarte en outre la garde en milieu familial pour ne considérer que les garderies elles-mêmes, on n'obtient qu'une augmentation de 13 484 places, soit 10,94 p. 100.

### GROUPES D'ÂGES VISÉS PAR LES PROGRAMMES DE GARDE DE JOUR

Comme le montre le tableau 2, l'accessibilité des services diffère selon l'âge de l'enfant.

Comme par les années précédentes, la majorité des places en garderies est occupée par les enfants de 3 à 6 ans qui représentent 65 p. 100 de la population des garderies.

**Tableau 1. Répartition des places en garderie et des places en milieu familial selon l'année**

	31 mars 1973	31 mars 1974	31 mars 1976	31 mars 1978	31 mars 1980	31 mars 1982	31 mars 1983	31 mars 1984	Augmentation depuis 1983	
									Nbre	%
Nombre de places en garderie	26 811	50 996	78 153	74 516	98 238	109 535	123 292	149 965	26 673	21.63
Nombre de places en milieu familial	1 562	4 185	5 367	7 763	10 903	14 427	15 778	21 689	5 911	37.46
Nombre total de places	28 373	55 181	83 520	82 279	109 141	123 962	139 070	171 654	32 584	23.43

Tableau 2. Âge des enfants inscrits en garderie et en milieu familial en 1984

Âge*	Garderie		Garde en milieu familial	
	Nbre	%	Nbre	%
De 0 à 17 mois	6 225	4.15	5 397	24.88
De 18 à 35 mois	16 536	11.03	6 445	29.72
3 ans	41 966	27.98	2 363	10.89
4 ans	31 622	21.09	2 364	10.90
5 ans	23 934	15.96	2 349	10.83
De 6 à 10 ans	25 845	17.23	2 360	10.88
De 10 à 12 ans	3 837	2.56	411	1.90
Total	149 965	100.00	21 689	100.00

\*N'étant pas en mesure de produire une ventilation précise des âges, certaines provinces ont fourni des données estimatives.

Les enfants de moins de trois ans ne représentent que 15 p. 100 des places de garderie, ce qui contraste avec le programme de garde en milieu familial où 54 p. 100 des enfants qui y sont placés ont moins de 3 ans. La situation est semblable à celle des années précédentes, mais le total des places en garderie et en milieu familial occupées par des enfants de moins de trois ans semble augmenter lentement, probablement en réponse à l'accroissement de la demande de services pour ce groupe d'âge.

Il semble également que l'on accorde une plus grande importance à l'enfant d'âge scolaire. En 1983, les enfants d'âge scolaire constituaient 12,6 p. 100 de la population des garderies, leur nombre ayant augmenté de 4709 par rapport à 1982. En 1984, ils occupaient 29 682 places de garderie, soit environ 20 p. 100 du total. Même si l'on ne tient pas compte des 13 189 places en garderie signalées au Québec pour la première fois, cela constitue une augmentation de 16 493 places, ...une tendance des plus significative.

En regardant ce tableau, le lecteur aura toutefois soin de se garder de conclusions trop faciles, car comme on le fait remarquer dans la note au bas du tableau, beaucoup de provinces n'ont que des données estimatives sur la ventilation selon l'âge. Au cours de leur dernière réunion, les directeurs des services provinciaux de garde de jour ont convenu que la ventilation par âge donnée dans le rapport de 1984 devrait effectivement produire des renseignements fiables; il est à espérer en outre, que les données estimatives seront de moins en moins nécessaires, à mesure que les provinces amélioreront leurs bases de données.

### GENRES DE GARDERIES

Certains points forts sont associés aux différents genres de garderies.

Ainsi, les garderies communautaires sans but lucratif suscitent la participation des parents et du milieu, et témoignent auprès de la population des besoins dans ce domaine. D'autre part, les garderies à but lucratif permettent d'accroître les services mis à la disposition des groupes à revenus moyens ou élevés.

Le tableau 3 montre comment se répartissent les places selon la catégorie de garderie tandis que le tableau 4 donne l'augmentation relative du nombre de places dans différents genres de garderies de 1983 à 1984.

Comme l'indique le tableau 3, le pourcentage relatif des places dans les différents genres de garderies n'a pas beaucoup changé au cours des dernières années. L'augmentation importante du nombre de places dans les garderies publiques que l'on remarque au tableau 3, ne reflète pas un changement réel mais plutôt, comme on l'a dit plus haut, le fait que le Québec a produit, aux fins du présent rapport, des données sur les programmes de garde pour

Tableau 3. Genres de garderies en 1976, 1978, 1980, 1982, 1983 et 1984

Genres de garderies	1976		1978		1980		1982		1983		1984	
	Places	% de places	Places	% de places	Places	% de places	Places	% de places	Places	% de places	Places	% de places
Publique	9 882	12,64	10 140	13,61	8 495	8,65	5 977	5,51	6 800	5,51	20 268	13,51
Sans but lucratif	34 380	43,99	31 987	42,92	50 228	51,13	59 075	54,44	66 759	54,15	72 115	48,09
À but lucratif	33 891	43,36	32 389	43,47	39 515	40,22	43 461	40,05	49 733	40,34	57 582	38,40
Total	78 153	99,99	74 516	100,00	98 238	100,00	108 513	100,00	123 292	100,00	149 965	100,00

enfants d'âge scolaire. Si l'on écartait ces données, le résultat serait comme suit:

garderies publiques	- 5,18 p. 100
garderies sans but lucratif	- 52,72 p. 100
garderies à but lucratif	- 42,99 p. 100

C'est-à-dire à peu près le même que pour 1983, le secteur à but lucratif ayant fait un gain d'environ 2,5 p. 100.

Comme le montre le tableau 4, chacun des genres de garderies a enregistré une hausse du nombre de places.

**Tableau 4. Nombre de places en garderie en 1983 et 1984**

Genres de garderies	Places en 1983	Places en 1984	Augmentation	
			Nbre	%
Publique	6 800	20 268	13 468	198.06
Sans but lucratif	66 759	72 115	5 356	8.02
À but lucratif	49 733	57 582	7 849	15.78
Total	123 292	149 965	26 673	21.63

Comme l'indique le tableau 4, les garderies sans but lucratif ont connu une croissance d'environ 8 p. 100, et celles à but lucratif, d'environ 16 p. 100. On a expliqué plus haut l'augmentation du nombre de places en garderies publiques.

Les tableaux 5 et 6 font des comparaisons générales entre les provinces.

**Tableau 5. Comparaison interprovinciale du nombre de places dans les garderies**

Provinces	Places en garderie	Places en milieu familial
Terre-Neuve	769	-
Île-du-Prince-Édouard	711	11
Nouvelle-Écosse	4 133	110
Nouveau-Brunswick	2 914	-
Québec	39 582	1 519
Ontario	51 450	6 000
Manitoba	7 747	1 234
Saskatchewan	3 511	1 500
Alberta	25 716	3 057
Colombie-Britannique	12 729	8 214
Territoires du Nord-Ouest	325	36
Yukon	378	8
<b>Totaux nationaux</b>	<b>149 965</b>	<b>21 689</b>

**Tableau 6. Comparaison interprovinciale des places dans  
les garderies selon le genre de garderie**

Provinces	Publique		Sans but lucratif		À but lucratif	
	1983	1984	1983	1984	1983	1984
Terre-Neuve	-	-	186	275	449	494
Île-du-Prince-Édouard	-	-	172	380	141	331
Nouvelle-Écosse	-	-	2 426	2 553	1 580	1 580
Nouveau-Brunswick	-	-	1 716	1 850	1 072	1 064
Québec	-	13 189*	19 775	21 745	4 302	4 648
Ontario	6 000	6 100	20 000	23 180	19 193	22 170
Manitoba	-	-	6 010	6 183	1 397	1 564
Saskatchewan	-	-	2 993	3 397	114	114
Alberta	800	979	8 112	6 787	14 071	17 950
Colombie-Britannique	-	-	5 369	5 360	7 414	7 369
Territoires du Nord-Ouest	-	-	-	175	-	150
Yukon	-	-	-	230	-	148
<b>Totaux nationaux</b>	<b>6 800</b>	<b>20 268</b>	<b>66 759</b>	<b>72 115</b>	<b>49 733</b>	<b>57 582</b>

\*Il s'agit des places de garderie assurées par le ministère de l'Éducation à des enfants d'âge scolaire et signalées pour la première fois dans le rapport.

NOMBRE DE PLACES DE GARDE DE JOUR À PLEIN TEMPS AU  
CANADA PAR RAPPORT AU NOMBRE D'ENFANTS EN ÂGE  
D'ÊTRE ACCUEILLIS ET DONT LES PARENTS SONT AU  
TRAVAIL

Le pourcentage estimatif des enfants que peuvent accueillir les garderies qui offrent des places à plein temps dépend des catégories d'enfants considérés comme ayant besoin d'une surveillance à plein temps. Comme il a été expliqué dans l'introduction, le fait d'inclure dans le calcul les enfants de mères au travail (dont beaucoup occupent un emploi à temps partiel) tend à amplifier d'une manière exagérée le degré des besoins insatisfaits. Par contre, le fait de restreindre l'analyse aux enfants de familles monoparentales où le parent unique travaille à plein temps, ou à ceux de familles biparentales où les deux parents travaillent aussi à plein temps, va généralement aboutir à une sous-évaluation des besoins.

Ce rapport présente, par conséquent, quatre calculs distincts permettant d'estimer le pourcentage des enfants que peuvent accueillir les garderies en fonction du nombre de places qui existent actuellement. Les quatre calculs sont effectués pour les enfants de: 0 à 17 mois, de 18 à 36 mois exclusivement, de 3 ans à 6 ans exclusivement et de 6 ans à 13 ans exclusivement.

**Tableau 7. Garde de jour pour les bébés Nouveau-nés à 17 mois - 1984**

Catégorie de parents	Nombre d'enfants <sup>(1)</sup>	% d'enfants accueillis
Mère au travail	204 869	5,7
Parents travaillant à plein temps <sup>(2)</sup>	88 927	13,1
Parents travaillant à plein temps <sup>(3)</sup> et parents aux études	97 369	11,9
Parents travaillant à plein temps, parents aux études et parents travaillant de 20 à 29 heures par semaine <sup>(4)</sup>	120 445	9,6

En mars 1984, il y avait 11 622 places de garde de jour à plein temps à l'intention des enfants de 0 à 17 mois. Comme on le voit selon les chiffres donnés ci-dessus, le pourcentage d'enfants pouvant être accueillis diffère selon le groupe de parents compris dans le calcul.

NOTE: Les références 1, 2, 3 et 4 des tableaux 7, 8, 9 et 10, apparaissent à la page 18.

**Tableau 8. Enfants de 18 mois à 36 mois exclusivement**

Catégorie de parents	Nombre d'enfants <sup>(1)</sup>	% d'enfants accueillis
Mère au travail	215 557	10,7
Parents travaillant à plein temps <sup>(2)</sup>	111 129	20,7
Parents travaillant à plein temps <sup>(3)</sup> et parents aux études	120 623	19,1
Parents travaillant à plein temps, parents aux études et parents travaillant de 20 à 29 heures par semaine <sup>(4)</sup>	150 779	15,2

En mars 1984, il y avait 22 981 places de garde de jour à plein temps pour les enfants de 18 à 36 mois exclusivement.

**Tableau 9. Enfants de 3 à 6 ans exclusivement**

Catégorie de parents	Nombre d'enfants <sup>(1)</sup>	% d'enfants accueillis
Mère au travail	419 727	24,9
Parents travaillant à plein temps <sup>(2)</sup>	223 437	46,8
Parents travaillant à plein temps <sup>(3)</sup> et parents aux études	243 275	43,0
Parents travaillant à plein temps, parents aux études et parents travaillant de 20 à 29 heures par semaine <sup>(4)</sup>	303 833	34,4

En mars 1984, il y avait 104 598 places de garde de jour pour les enfants âgés de 3 à 6 ans exclusivement.

Tableau 10. Enfants de 6 à 13 ans exclusivement

Catégorie de parents	Nombre d'enfants <sup>(1)</sup>	% d'enfants accueillis
Mère au travail	1 612 567	2,0
Parents travaillant à plein temps <sup>(2)</sup>	943 464	3,4
Parents travaillant à plein temps <sup>(3)</sup> et parents aux études	1 007 854	3,2
Parents travaillant à plein temps, parents aux études et parents travaillant de 20 à 29 heures par semaine <sup>(4)</sup>	1 254 219	2,6

En mars 1984, il y avait 32 places de garde de jour pour les enfants d'âge scolaire.

## NOTES

1. Ces estimations ont été faites à l'aide de données tirées d'une compilation particulière du recensement de 1981. Une formule fournie par le Bureau de la main-d'oeuvre féminine de Travail Canada a servi à mettre à jour les chiffres pour 1984.
2. Cette catégorie inclut le chef de famille monoparentale qui travaille à plein temps, et les familles biparentales dont les deux parents travaillent à plein temps.
3. Cette catégorie inclut les parents qui travaillent à plein temps et le chef de famille monoparentale aux études à plein temps, les familles biparentales dont l'un des parents travaille à plein temps et l'autre est aux études à plein temps, de même que les familles biparentales dont les deux parents sont aux études à plein temps.
4. Cette catégorie inclut les parents qui travaillent à plein temps, ainsi que les étudiants et le chef de famille monoparentale qui travaille entre 20 et 29 heures par semaine, la famille biparentale dont l'un des parents travaille à plein temps et l'autre entre 20 et 29 heures par semaine, les familles biparentales dont les deux parents travaillent de 20 à 29 heures par semaine, et les familles biparentales dont un parent travaille entre 20 et 29 heures par semaine et l'autre est aux études à plein temps.